

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 27 août 2013 portant modification des compagnies de gendarmerie départementale d'Avignon et de Carpentras et des circonscriptions des brigades territoriales d'Entraigues-sur-la-Sorgue, du Pontet, de L'Isle-sur-la-Sorgue, de Saint-Saturnin-lès-Avignon et de Sorgues (Vaucluse)

NOR : INTJ1317353A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Les compagnies de gendarmerie départementale d'Avignon et de Carpentras et les circonscriptions des brigades territoriales d'Entraigues-sur-la-Sorgue, du Pontet, de L'Isle-sur-la-Sorgue, de Saint-Saturnin-lès-Avignon et de Sorgues (Vaucluse) sont modifiées à compter du 1^{er} septembre 2013 dans les conditions précisées en annexes.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des compagnies de gendarmerie départementale d'Avignon et de Carpentras exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o et 4^o) et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales d'Entraigues-sur-la-Sorgue, du Pontet, de L'Isle-sur-la-Sorgue, de Saint-Saturnin-lès-Avignon et de Sorgues exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 août 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*
R. LIZUREY

ANNEXE 1

COMPAGNIES DE GENDARMERIE départementale	SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE
Avignon	PSIG d'Avignon BR d'Avignon BT d'Avignon BT de Saint-Saturnin-lès-Avignon BT de L'Isle-sur-la-Sorgue BT du Pontet BT de Sorgues BT d'Entraigues-sur-la-Sorgue	PSIG d'Avignon BR d'Avignon BT d'Avignon BT de Saint-Saturnin-lès-Avignon BT de L'Isle-sur-la-Sorgue BT du Pontet BT de Sorgues
Carpentras	PSIG de Carpentras BR de Carpentras BT de Carpentras BT de Pernes-les-Fontaines BT de Beaumes-de-Venise BT de Mormoiron BT de Sault BT de Vaison-la-Romaine BT de Malaucène	PSIG de Carpentras BR de Carpentras BT de Carpentras BT de Pernes-les-Fontaines BT de Beaumes-de-Venise BT de Mormoiron BT de Sault BT de Vaison-la-Romaine BT de Malaucène BT d'Entraigues-sur-la-Sorgue

ANNEXE 2

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Entraigues-sur-la-Sorgue	Entraigues-sur-la-Sorgue Althen-des-Paluds Bédarrides	Entraigues-sur-la-Sorgue Althen-des-Paluds
Le Pontet	Le Pontet Vedène	Le Pontet
L'Isle-sur-la-Sorgue	L'Isle-sur-la-Sorgue Saumane-de-Vaucluse Fontaine-de-Vaucluse Cavaillon	L'Isle-sur-la-Sorgue Saumane-de-Vaucluse Fontaine-de-Vaucluse Cavaillon Le Thor
Saint-Saturnin-lès-Avignon	Saint-Saturnin-lès-Avignon Morières-lès-Avignon Jonquerettes Châteauneuf-de-Gadagne Caumont-sur-Durance Le Thor	Saint-Saturnin-lès-Avignon Morières-lès-Avignon Jonquerettes Châteauneuf-de-Gadagne Caumont-sur-Durance Vedène
Sorgues	Sorgues	Sorgues Bédarrides